



Réponses d'Orange aux
demandes de l'Arcep, à la suite
de la consultation publique
relative au plan de fermeture de
la boucle locale cuivre

Sommaire

1. À l'issue de cette consultation publique, quelle est la suite envisagée par Orange ?..... 3
2. Préciser les modalités de ré-interrogation/correction du plan de fermeture au cours de son application, ce mécanisme devant idéalement intégrer de la concertation avec les acteurs. 4
3. Renforcer le mécanisme de dialogue et la formalisation de la concertation pour la constitution des lots de fermeture, notamment pour les premiers lots de fermeture et préciser que cette concertation permettra également de prendre en compte des problèmes particuliers locaux de qualité d'exploitation. 4
4. Indiquer comment Orange prévoit d'adresser le besoin de communication neutre et institutionnelle. 8
5. Sur la fermeture commerciale nationale 2026, préciser les modalités d'éventuels reports si en 2026 les critères ne sont pas atteints (préavis et maille géographique notamment). 8
6. Préciser et formaliser rapidement les nouvelles modalités relatives aux premiers lots : calendrier, volume... Ces lots devraient viser des zones très largement fibrées, ayant vocation à l'être totalement pour l'échéance considérée, et présentant une migration cuivre vers fibre largement engagée. 9
7. Acter et formaliser explicitement la prise en compte du critère de couverture FttH comme critère principal dans la constitution des lots, les autres contraintes internes d'Orange pouvant a priori jouer en second rang (à couverture FttH égale). 10
8. S'agissant des entreprises, spécifier le processus formel de vérification des critères qu'Orange souhaiterait mettre en œuvre pour répondre aux obligations posées par le cadre. 11
9. Spécifier les éléments/positions sur le traitement de la zone très dense..... 12
10. Acter le renoncement à la levée des exceptions prévue en 2023 pour la fermeture commerciale à l'adresse. 12
11. Préciser le processus de dialogue et d'échange de données avec l'OI prévu pour s'assurer de la complétude des déploiements, de l'identification et du traitement d'éventuels écarts avec les accès cuivre préexistants..... 12
12. Proposer un synoptique à destination des collectivités (commune) illustrant, vu du maire, les différentes étapes et les différents acteurs impliqués dans chacune d'elle..... 14

1. À l'issue de cette consultation publique, quelle est la suite envisagée par Orange ?

À travers le présent document de Q&A, Orange a souhaité apporter des réponses aux demandes de l'Arcep, après avoir traité les retours formulés par les acteurs durant la consultation.

Orange précise que ce document est complémentaire au plan mis en consultation publique par l'Arcep : il permet d'apporter des précisions et des ajustements.

Ces deux documents de référence (Plan mis en consultation publique et document de Q&A) seront complétés par une série de cahiers thématiques, qui constitueront les documents opérationnels de mise en œuvre du plan de fermeture du réseau cuivre. Certaines réponses renverront à des cahiers, pour plus de précisions et de détails opérationnels.

Ces cahiers de la fermeture du réseau cuivre préciseront les modalités de mise en œuvre de chaque étape de la fermeture du réseau cuivre, et s'adresseront aux acteurs qui seront amenés à intervenir à chacune de ces étapes.

Très opérationnels, ils s'inscriront en complément du document de consultation initial pour constituer, ensemble, les documents de référence du plan de fermeture du réseau cuivre.

Orange prévoit à ce stade de publier les cahiers suivants :

| Numéro | Titre | Contenu |
|---------------|--|--|
| 1 | Méthode, description | Description des cahiers et de la méthode |
| 2 | Roadmap globale | Vision d'ensemble des lots, jalons, calendriers, volumes |
| 3 | Gouvernance | Description de la gouvernance à mettre en œuvre, par chacune des parties, pour la réussite du plan |
| 4 | Identification des communes, information et partage avec les acteurs | Description des critères de sélection des communes, description des modalités d'information des acteurs et de la démarche d'échange/partage |
| 5 | Réussir la fermeture commerciale | Description des actions à mettre en œuvre pour réussir la fermeture commerciale, avec le détail des actions par acteurs. |
| 6 | Partage des données entre opérateurs | Description des données qui seront échangées entre les acteurs et des modalités associées |
| 7 | Chantiers en cours ou à conduire | Description des travaux conduits dans le cadre du plan de fermeture (par exemple : évolutions législatives, modulation du SAV) qui pourront donner lieu à un cahier dédié le cas échéant |
| 8 | Réussir la fermeture technique | Description des actions à mettre en œuvre pour réussir la fermeture technique, avec le détail des actions par acteurs. |
| 9 | FAQ | Réponse aux différentes questions |
| Annuel 1 | Cahier annuel lot 1 (puis chaque année) | Description du lot 1 de fermeture, avec liste des communes, volume de locaux, points de contact OI cuivre |

Orange prévoit la possibilité de faire évoluer le contenu de ces cahiers en fonction de l'avancée du plan de fermeture et des retours d'expérience. Orange informera les parties prenantes de ces évolutions.

2. Préciser les modalités de ré-interrogation/correction du plan de fermeture au cours de son application, ce mécanisme devant idéalement intégrer de la concertation avec les acteurs.

Plusieurs acteurs s'interrogent sur la possibilité d'ajuster le plan de fermeture au cours de son exécution. Cette proposition fait sens, en particulier à la fin de la phase de transition, pour ajuster, si besoin, le plan suite aux expérimentations et aux premiers lots de fermeture technique.

Orange propose deux modalités d'échanges et d'amélioration du plan de fermeture, qui associeront étroitement les acteurs :

- l'une sous la forme d'une démarche d'amélioration continue, démarche déjà mise en œuvre dans le cadre de l'expérimentation n° 2,
- l'autre sous la forme d'un « temps d'échange » positionné au cours de l'année 2025, avant l'entrée dans la phase de fermeture.

Concernant le processus d'amélioration continue, Orange prévoit d'intégrer au cycle de discussions et d'échanges qui se dérouleront chaque année dans les différentes instances des phases de capitalisation et de retours d'expérience, qui permettront à chaque partie prenante de faire part des observations qu'ils jugeront utiles de partager. Ces remontées pourront donner lieu, le cas échéant, à des ajustements du plan qui seront matérialisés dans les cahiers techniques de fermeture. Pendant la phase de transition, ces cycles de capitalisation auront lieu a minima :

- après la fermeture commerciale pour faire le bilan du lancement du lot de fermeture et de la préparation du jalon de fermeture commerciale ;
- après la fermeture technique pour faire le bilan de la préparation du jalon de fermeture technique ainsi que le bilan d'ensemble du lot de fermeture

Concernant le temps d'échange en fin de phase de transition, Orange l'ouvrira au cours du troisième trimestre de l'année 2025 et invitera, à cette occasion, l'ensemble des parties prenantes à échanger sur les réussites, les difficultés et les points d'amélioration de la phase de transition. Les conclusions de ces échanges pourront elles-aussi venir enrichir les différents cahiers techniques qui seront mis à jour en tant que de besoin, par exemple sur la gouvernance, ou encore le rythme et le calendrier de fermeture. Ces ajustements éventuels seront mis en visibilité des acteurs dans le cadre des différentes instances de gouvernance : groupe de travail multilatéral, comité de concertation local, comité de concertation national...

3. Renforcer le mécanisme de dialogue et la formalisation de la concertation pour la constitution des lots de fermeture, notamment pour les premiers lots de fermeture et préciser que cette concertation permettra également de prendre en compte des problèmes particuliers locaux de qualité d'exploitation.

Orange prévoit de mettre en place, chaque année, une phase de partage des communes identifiées pour un lot de fermeture technique. L'ensemble des acteurs (OI FttH, OC, collectivités territoriales délégantes, élus locaux et nationaux) seront associés à cette phase qui se déroulera une fois le processus d'identification des communes mené au sein d'Orange.

Cette phase de partage, d'une durée minimum de quatre semaines, permettra à chaque acteur de :

- prendre connaissance de la liste potentielle des zones à fermer
- signaler à Orange d'éventuelles réserves sur les prévisions de disponibilité du FttH dans les délais requis, ou d'éventuelles difficultés structurantes afférentes à la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre. Parmi ces difficultés, les acteurs (notamment les OC ou les élus locaux) pourront, le cas échéant, alerter Orange sur des problèmes locaux de qualité d'exploitation de la boucle locale fibre.

Cette durée de quatre semaines pourra être ajustée, le cas échéant, en fonction des premiers retours d'expérience de la phase de transition.

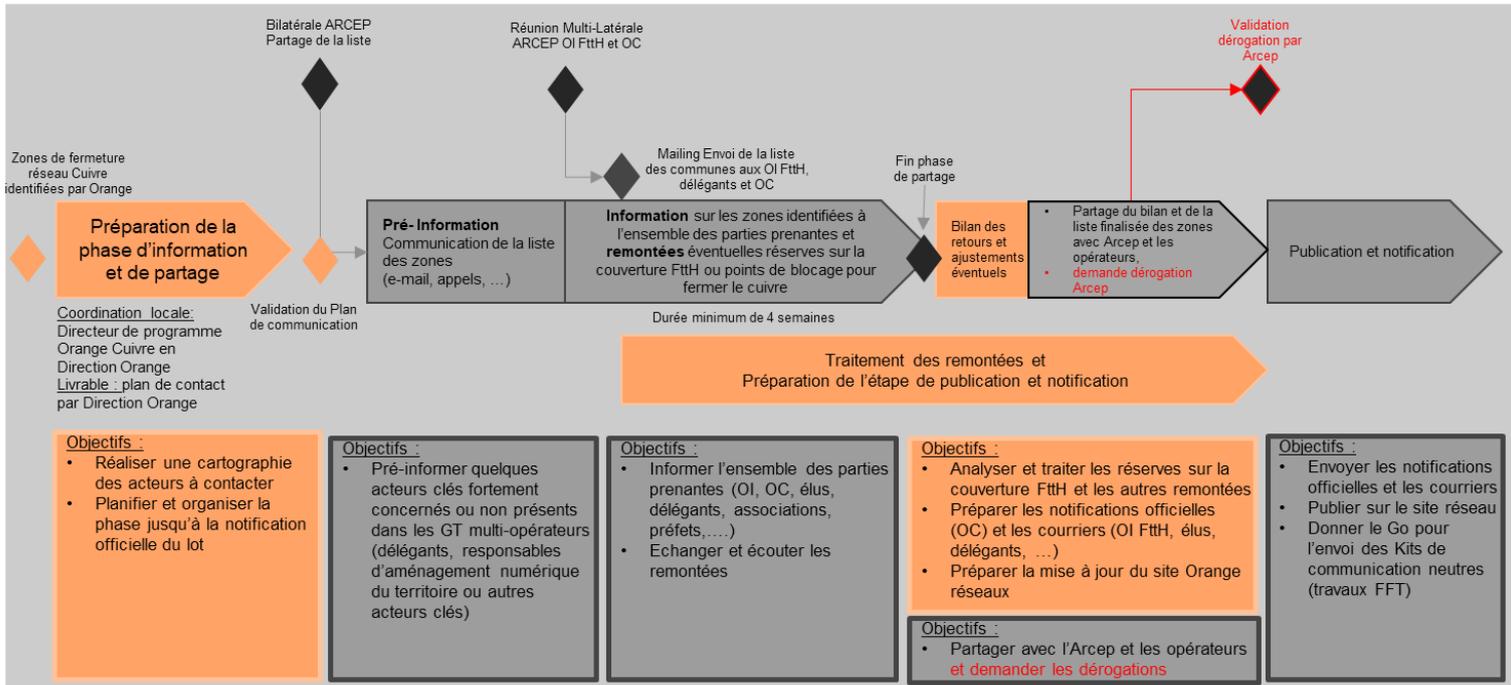
Pendant cette phase Orange sera à l'écoute des différentes parties prenantes et analysera les différentes remontées.

À l'issue de cette phase, Orange considèrera la liste des communes, éventuellement ajustée, comme définitive, et pourra demander les dérogations à l'Arcep, dans le contexte des premiers lots, ou lancer directement la phase de publication et de notification du lot concerné.

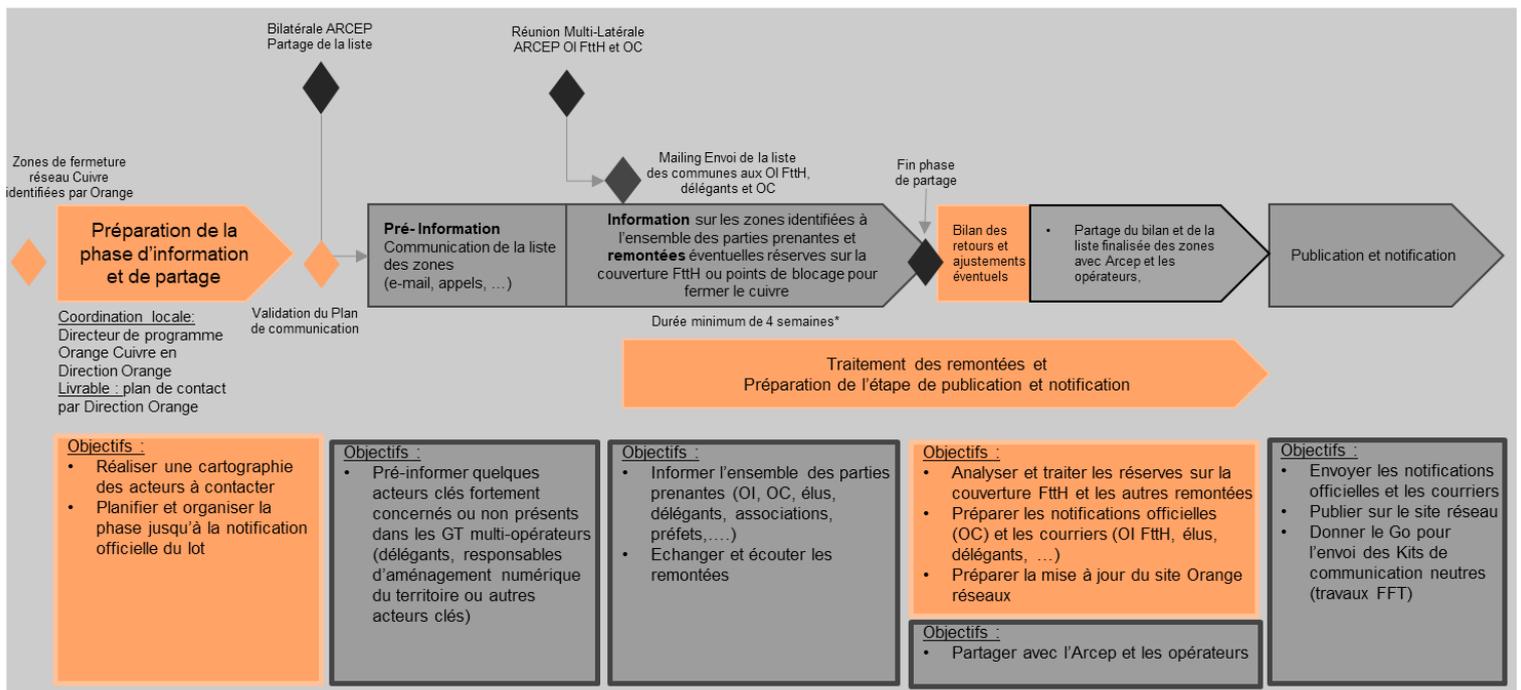
Le mécanisme de partage sera détaillé dans le cahier n° 4 « Identification, partage, information ». Il est présenté ci-dessous pour information et dans une version provisoire.

Schémas synthétiques de la phase de partage

Schéma synthétique de la phase de partage Processus pour les lots 1 et 2



Jalon et phase internes Orange Cuivre Processus pour la phase de fermeture



Jalon et phase internes Orange Cuivre

* Cette durée de quatre semaines pourra être ajustée, le cas échéant, en fonction des premiers retours d'expérience de la phase de transition

DOCUMENT EXTERNE

Détail de la phase de partage

Lancement de la phase de partage

Point de partage OI Cuivre – Arcep

- Organisation : OI cuivre organise une réunion bilatérale avec l'Arcep.
- Objectif : échanger sur la proposition de l'OI cuivre et collecter des éléments complémentaires seulement connus par l'Arcep (ex. présence des opérateurs commerciaux aux PM d'une zone, nombre de clients actifs sur la zone, niveaux de qualité de service offert sur la zone).

De premiers ajustements peuvent être apportés à la liste à l'issue de ce travail.

Point de partage dédié entre l'OI Cuivre et les opérateurs tiers (OI & OC) sous l'égide de l'Arcep :

- Organisation : OI cuivre organise ce point, en lien avec l'Arcep.
- Objectif : présenter la liste des communes, le volume des locaux et le planning envisagé.
- Modalités : présentation PowerPoint.

Publication sur le site Orange Réseaux d'une page dédiée

- Modalités : création d'une page actualité sur le site des réseaux Orange.
- Objectif : expliquer le projet, fournir la liste des zones concernées au format PDF.

Courriers adressés par l'OI Cuivre aux OC et aux OI (et aux délégants le cas échéant)

- Modalités : deux courriers sont envoyés, l'un aux OC et l'autre aux OI pour annoncer la phase de partage.
- Contenu des courriers :
 - description du lancement du lot et de son planning prévisionnel ;
 - indication sur les modalités pour échanger sur ce lot et faire remonter d'éventuelles réserves sur les prévisions de disponibilité du FttH dans les délais requis, ou d'éventuelles difficultés structurantes afférentes à la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre ;
 - rappel de la liste des offres concernées par la fermeture du réseau cuivre ;
 - liste des communes concernées par la fermeture du réseau cuivre.
- Destinataires :
 - Ensemble des OC clients des offres de gros d'Orange d'accès au cuivre, qu'ils soient, ou non, présents sur la zone de fermeture du réseau cuivre.
 - OI des zones concernées
- Échanges : les opérateurs (OI et OC) sont invités à faire part à l'OI Cuivre d'éventuelles réserves sur les prévisions de disponibilité du FttH dans les délais requis, ou d'éventuelles difficultés structurantes afférentes à la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre.

Une fois ces courriers envoyés, commence la phase de partage au niveau national et local, détaillée ci-dessous. Les échanges peuvent avoir lieu en parallèle les uns des autres.

Déroulement des échanges pendant la phase de partage

Vision synthétique des points de contacts et modes d'échanges :

| Partie Prenante | Contact Orange | Mode d'échange |
|--|---|---|
| Élus et collectivités locales dont délégants | Directeur(trice) Régionaux et Directeur(trice) des Relations avec les Collectivités Locales en Direction Orange régionale | Information dédiée et relations directes |
| OI FttH | Chef de Projet OI Cuivre Local | Courrier de notification du lancement de la phase de partage & Réunion à monter OI Cuivre /OI FttH et délégants |
| Associations d'élus | Direction des Relations avec les collectivités Locales Groupes | Information dédiée et relations directes |
| Opérateurs Commerciaux | Orange WholeSale France | Courrier de notification du lancement de la phase de partage et contacts commerciaux habituels et mail dédié |

National : partage avec les associations d'élus locaux

- Organisation :

- Au niveau national, contacts établis par la Direction des Relations avec les Collectivités Locales Groupe d'Orange.
- Si le calendrier correspond, le comité national de concertation sera l'instance dans laquelle Orange OI Cuivre présentera les lots annuels de fermeture envisagés.
- Objectif : informer, écouter et engager une démarche partenariale.

National : partage avec les OC

- Organisation :
 - Au niveau national, en complément du point de partage sous l'égide de l'Arcep et des courriers envoyés, contacts établis par les interlocuteurs commerciaux Orange WholeSale France habituels en réponse aux retours des Opérateurs Commerciaux
- Objectif :
 - Échanger avec les Opérateurs Commerciaux sur leurs réponses afin d'analyser leurs demandes éventuelles de retrait de communes

Local : point de partage entre l'OI cuivre, l'OI FttH et le délégant de la zone concernée

- Organisation : Chef de projet OI Cuivre local d'Orange, avec le point de contact référent désigné pour l'OI FttH et les délégants le cas échéant.
- Objectifs :
 - Présenter le projet de fermeture du réseau cuivre et les attendus du rôle de l'OI FttH et du délégant ;
 - Présenter les caractéristiques de la zone avec la vision OI Cuivre ;
 - Présenter le planning de la phase de partage et des jalons de la fermeture de la zone ;
 - S'assurer que l'OI FttH sera en mesure de finaliser le déploiement de son réseau FttH de manière à respecter le critère de couverture FttH dans le calendrier défini pour le lot de fermeture conformément au critère de fermeture du cuivre révisé (critère « 100% FttH ») ;
 - S'assurer que l'OI FttH sera en mesure de respecter les autres critères réglementaires (y compris s'agissant des offres passives et activées) dans le calendrier défini pour le lot de fermeture.
- Attendus de l'OI FttH / délégant :
 - Désigner un point de contact référent ;
 - Exprimer la position de l'OI FttH / délégant quant à la proposition de la zone ;
 - Signaler des éventuelles anomalies (ex. prévisions de déploiements FttH) qui mettraient en cause le choix de la zone ;
 - Confirmer la mise en œuvre des moyens nécessaires pour atteindre les critères réglementaires dans le calendrier fixé pour le lot de fermeture, notamment le déploiement de son réseau FttH et la vérification de la présence des offres passives et activées.

Local : partage avec les élus locaux et les associations représentant les collectivités territoriales

- Organisation :
 - Au niveau local, contacts (téléphoniques, courriers, réunions) établis par les Délégués régionaux et les Directeurs des relations avec les collectivités territoriales avec les maires et les acteurs influents du territoire.
- Objectif : informer, écouter et engager une démarche partenariale dans les territoires, au service de la fermeture du réseau cuivre.

Bilan de la phase de partage

Point de partage OI Cuivre – Arcep :

- Organisation :
 - OI cuivre organise une réunion bilatérale avec l'Arcep.
- Objectif :
 - Partager le bilan de la phase de partage
 - Faire le point sur les éventuelles anomalies de couverture FttH identifiées par les acteurs et sur les autres remontées et le traitement par Orange de ces retours.
 - Partager le périmètre du lot qui sera envoyé pour demande de dérogation le cas échéant.

- Modalités : document PowerPoint.

Point de partage dédié entre l'OI Cuivre et les opérateurs tiers (OI & OC) sous l'égide de l'Arcep :

- Organisation : OI cuivre organise ce point, en lien avec l'Arcep.
- Objectif : présenter le bilan de la phase de partage, notamment la liste définitive des communes, le volume des locaux définitif et le planning.
- Modalités : document PowerPoint.

4. Indiquer comment Orange prévoit d'adresser le besoin de communication neutre et institutionnelle.

Le bon déroulement et la réussite du plan de fermeture impliquent une stratégie de communication ambitieuse en mesure d'expliquer les enjeux à l'ensemble des acteurs concernés (opérateurs, clients, collectivités locales).

Les expérimentations montrent la nécessité d'une communication neutre et sectorielle, complémentaire aux communications des opérateurs, pour faire connaître le projet de fermeture du réseau cuivre et accompagner la population dans cette démarche de modernisation du pays.

Chaque opérateur commercial a un rôle de premier plan à jouer en matière de communication vers son client. Néanmoins, il sera utile de disposer d'une communication neutre, pédagogique, pour que la population connaisse ce projet et comprenne le rôle qu'elle doit jouer.

Le chantier déjà lancé avec la FFT permettra de disposer d'un kit de communication complet (plaquette pédagogique, affiche, vidéo, modèle d'article...). La première version de ce kit est déjà disponible et est testée dans le cadre de l'expérimentation en cours. Un bilan est en cours pour améliorer ce kit de communication. En complément de ces travaux, il apparaît nécessaire d'aller plus loin. Deux axes majeurs se dégagent de l'expérimentation en cours :

- la nécessité d'avoir des moyens en commun pour décliner localement ces actions de communication (coller des affiches, distribuer des plaquettes, organiser des réunions publiques...). Il sera en effet nécessaire de disposer de « forces de frappe » locales pour démultiplier localement le kit de communication qui vient d'être construit et qui est actuellement testé dans le cadre de l'expérimentation en cours.
- la nécessité de renforcer ces actions locales par une communication nationale forte, soutenue par les pouvoirs publics (numéro vert, campagnes TV...)

Orange étudie les différentes options envisageables pour répondre à ce besoin.

Des informations détaillées sur ce sujet seront fournies par Orange dans le cahier #7 « chantiers à conduire ».

5. Sur la fermeture commerciale nationale 2026, préciser les modalités d'éventuels reports si en 2026 les critères ne sont pas atteints (préavis et maille géographique notamment).

Janvier 2026 est une date structurante dans le plan qui a été choisie en tenant compte :

- du délai de prévenance réglementaire de 36 mois ;
- de l'objectif des pouvoirs publics d'avoir atteint la généralisation du FttH fin 2025 (hypothèse structurante pour le plan de fermeture).

Cette échéance pivot du plan de fermeture du réseau cuivre est fondamentale pour la réussite du plan et pour l'ensemble des acteurs. En effet :

- elle donne dès 2022, soit 4 ans avant sa mise en œuvre, de la visibilité aux opérateurs (visibilité qui est à juste titre très attendue) et leur permet de s'organiser y compris pour les clients Entreprises ;
- elle renforce l'incitation du secteur à réussir l'objectif gouvernemental de généralisation du FttH fin 2025 ;
- elle envoie un signal clair qui matérialise une étape importante : on arrête définitivement de « remplir la baignoire » sur le réseau cuivre.

Si le niveau d'atteinte des critères réglementaires n'est pas atteint de manière raisonnable sur une zone, Orange saura faire preuve de souplesse pour repousser au cas par cas la fermeture commerciale sur ces zones, dans le cadre de la gouvernance décrite plus haut et sans que cela ne vienne remettre en cause l'échéance globale de fin 2030.

Une analyse des déploiements FttH sera partagée avec les acteurs lors de deux groupes de travail multilatéral, positionnés au T3 et T4 2025.

- L'objet du premier groupe de travail multilatéral (T3 2025) sera d'échanger sur les prévisions de déploiements FttH à l'horizon fin 2025, sur la base d'une première liste de communes pour lesquelles des difficultés pourraient compromettre l'atteinte de l'objectif de généralisation du FttH à cet horizon. Des échanges pourront avoir lieu pour identifier les solutions à mettre en place pour tenir l'objectif de généralisation du FttH d'ici fin 2025.
- Le second groupe de travail (T4 2025) aura pour objectif d'annoncer la liste définitive des communes qui seraient, le cas échéant, concernées par un report.

6. Préciser et formaliser rapidement les nouvelles modalités relatives aux premiers lots : calendrier, volume... Ces lots devraient viser des zones très largement fibrées, ayant vocation à l'être totalement pour l'échéance considérée, et présentant une migration cuivre vers fibre largement engagée.

La phase de transition prévue dans le plan de fermeture du réseau cuivre est adaptée afin de tenir compte :

- des délais de la consultation publique,
- des demandes exprimées pendant la consultation par certains acteurs de prévoir un délai minimum de 24 mois entre le lancement du 1^{er} lot (matérialisé par l'envoi des notifications par OWF) et la date de fermeture technique de ce lot,
- des remarques formulées sur le taux de déploiement FttH jugé trop faible pour certaines communes de la 1^{ère} liste de communes de ce lot 1 déjà partagées avec les OC (pour rappel : 113 communes issues de la liste de communes identifiées pour un arrêt du RTC en 2023).

Ainsi, cette phase de transition comportera **2 lots**.

Le calendrier et les volumes révisés pour cette phase sont les suivants (sous réserve d'obtention des dérogations) :

| Lot de fermeture | Nombre de locaux | Phase d'information / échange (~4 semaines) | Notification officielle | Fermeture commerciale | Fermeture Technique |
|------------------|------------------|---|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| #1 (FT 2024) | 255k | juin-22/juillet-22 | sept-22 | nov-23 | nov-24 |
| #2 (FT 2025) | 700 à 900k | nov-22/déc-22 | janv-23 | nov-24 | nov-25 |

Concernant le lot #1 de fermeture du réseau cuivre :

Pour faire suite aux remarques exprimées pendant la consultation publique, une nouvelle liste a été travaillée afin de privilégier des communes avec un taux de déploiement FttH élevé. Les nouvelles communes identifiées pour ce premier lot de fermeture ne sont pas toutes issues de la liste des communes identifiées pour un arrêt du RTC en 2023, ce critère a été assoupli.

181 communes ont été identifiées initialement pour le lot 1 : 177 communes sur la métropole + 4 communes dans les DROM.

répartition des 177 communes du lot 1 métropole en fonction du taux de raccordables

| | 85 % à 95 % | 95 % à 98 % | ≥ 98 % |
|----------------|-------------|-------------|------------|
| Altitude | - | 9 | 21 |
| Axione | - | 9 | 105 |
| ex-Covage | 1 | 1 | - |
| Orange | - | 10 | 7 |
| RIP Orange | 6 | 3 | 2 |
| XP Fibre | - | 1 | 2 |
| tous OI | 7 | 33 | 137 |

| | nb raccordables | nb locaux cible | reste à faire | taux raccordables |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|-------------------|
| Altitude | 16 840 | 17 354 | 514 | 97% |
| Axione | 69 715 | 70 479 | 764 | 99% |
| ex-Covage | 3 799 | 3 970 | 171 | 96% |
| Orange | 60 308 | 61 695 | 1 387 | 98% |
| RIP Orange | 21 084 | 22 412 | 1 328 | 94% |
| XP Fibre | 19 991 | 20 558 | 567 | 97% |
| tous OI | 191 737 | 196 468 | 4 731 | 98% |

Les communes de métropole identifiées dans le lot 1 avec un taux de déploiement fibre compris entre 85% et 95% concernent :

- 6 communes pour le département 43 (RIP Auvergne THD) :
 - 6 communes entre 88% et 94% de déploiement FttH,
 - Font partie d'une zone plus globale, la zone ayant un taux de déploiement au FttH de 91% (le choix de cette maille permet de récupérer du matériel RTC),
 - Il s'agit de communes qui étaient déjà identifiées dans la 1ère liste de communes du lot 1 et pour lesquelles des échanges ont déjà eu lieu avec l'OI FttH → il n'y a pas eu de points bloquants mentionnés
- 1 commune sur le département 77 (Maincy : 94%) :
 - l'objectif est de lancer la démarche de fermeture du réseau cuivre sur la zone du RIP SMTHD
 - cette commune a été choisie car elle contiguë à une grappe de communes identifiées dans ce lot#1 de fermeture dans la zone de Melun

Ce nouveau lot 1 comporte également 4 communes dans les DROM. La phase de transition initiale prévoyait d'intégrer les DROM à partir de la fermeture technique de 2024. Orange souhaite garder cette date de 2024 pour ne pas retarder le lancement de la démarche dans les DROM.

Pour les lots 1 et 2, la phase de partage a une durée de 4 semaines. Pour le lot 1, elle s'est achevée le 19 juillet 2022. Le travail d'analyse est désormais en cours par Orange, sur la base des retours reçus, afin de déterminer les communes qui seront définitivement retenues dans le périmètre du lot 1, qui fera l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'Arcep.

7. Acter et formaliser explicitement la prise en compte du critère de couverture FttH comme critère principal dans la constitution des lots, les autres contraintes internes d'Orange pouvant a priori jouer en second rang (à couverture FttH égale).

Le critère de couverture et de prévision de disponibilité du FttH à la date de la fermeture commerciale est le premier critère analysé par Orange, lors du processus d'identification des communes pour la fermeture du réseau de boucle locale cuivre.

La phase de partage, qui s'ouvre à la suite de la constitution d'une première liste par Orange, a d'ailleurs pour objectif premier de permettre à l'ensemble des acteurs de signaler à Orange d'éventuelles réserves sur les prévisions de disponibilité du FttH dans les délais requis, afin qu'Orange puisse en tenir compte avant l'adoption de la liste définitive.

Orange doit également être capable de maintenir en service, sur certaines parties du territoire, son réseau de boucle locale cuivre en état de fonctionnement jusqu'à la fin de l'année 2030. Pour cela, Orange doit être en mesure de fermer techniquement certaines zones afin de récupérer du matériel ancien qui n'est plus produit, notamment certaines cartes de commutation. La seule solution pour ces matériels est donc de constituer des stocks de maintenance en récupérant le matériel en question dans certains centraux téléphoniques en service.

En outre, il convient d'ajouter que le plan de fermeture a pour objectif de fermer « physiquement » le réseau boucle locale cuivre, à commencer par ses principaux nœuds (les NRA). Cela implique donc des choix techniques (fermeture sur des grappes de communes représentant des zones arrière de NRA) qu'Orange est obligé de prendre en compte dans une optique de fermeture technique puis de dépose dudit réseau.

Au-delà de ces critères techniques, Orange privilégie également des zones où le nombre d'accès cuivre encore actifs est en forte décroissance. Ce critère répond d'ailleurs à une des demandes exprimées pendant la consultation publique de prioriser des zones où la bascule vers la fibre est largement engagée.

Pour l'ensemble de ces raisons, après avoir pris en compte le critère de complétude FttH, les équipes d'Orange en charge de la mise en œuvre du processus d'identification des communes examinent différents autres critères listés dans le plan mis en consultation pour aboutir aux listes de communes soumises aux acteurs lors de la phase de partage.

C'est cette démarche de priorisation qui a été mise en œuvre pour la constitution du lot #1. Les résultats sur la typologie des communes identifiées dans ce lot confirment que le critère de déploiement FttH est un critère structurant.

8. S'agissant des entreprises, spécifier le processus formel de vérification des critères qu'Orange souhaiterait mettre en œuvre pour répondre aux obligations posées par le cadre.

Orange considère ne pas être en mesure d'apprécier seul, sans référence externe ou sans accès aux informations propres à chaque OI, la vérification des critères suivants pour le jalon de fermeture commerciale au niveau d'une commune donnée :

- 1/ pour les offres de masse (GP) et les offres destinées au marché Entreprise :
 - la présence d'au moins deux OC distincts de l'OI sur l'offre d'accès concernée
 - un nombre d'accès actifs (hors OI) d'au moins 10 000 lignes ou 10% des lignes concernées par l'offre d'accès
- 2/ pour les offres destinées au marché Entreprise :
 - des offres de gros d'accès de haute qualité sur fibre avec GTR 4h (type FttE) présentant des conditions tarifaires et techniques comparables aux offres SDSL

Concernant la disponibilité de ces dernières, on peut noter le retard pris par certains OI dans la mise à disposition d'offres passives de type FttE opérationnelles ce qui affecte *de facto* la disponibilité des offres activées de type FttE.

En pratique, Orange estime nécessaire que l'Arcep mette en place un recueil des informations relatives à la présence des OC et des nombres d'accès actifs, qui puisse être partagés avec Orange, de manière à répondre aux critères du 1/.

S'agissant des critères du 2/, Orange estime nécessaire que l'Arcep engage un travail avec l'ensemble des opérateurs concernés de manière à établir des éléments de référence s'agissant des conditions tarifaires acceptables pour les offres de gros d'accès de haute qualité sur fibre avec GTR 4h (type FttE) ayant vocation à substituer les offres SDSL.

À ce sujet, Orange considère que la baisse des tarifs des offres activées de type FttE ne peut être favorisée que par deux moyens principaux :

- une baisse du tarif des offres passives type FttE, qui ne pourra être efficace que si elle se fait de manière symétrique (Orange a engagé un mouvement de baisse de l'offre FttE passive sur sa boucle locale en mai 2021 qui n'a pas été suivi par les autres OI)
- la mise en cohérence de l'espace économique entre les offres passives de type FttE et les offres activées de type FttE des différents OI (en effet, on constate parmi les différents OI une grande hétérogénéité d'écart tarifaire)

9. Spécifier les éléments/positions sur le traitement de la zone très dense.

Compte tenu des caractéristiques propres à la zone très dense (ZTD), Orange a tenu à indiquer dans le plan de fermeture du réseau cuivre mis en consultation publique (§ 4.3.3 – Cas particulier de la zone très dense) qu'une coordination supplémentaire avec les OI FttH serait mise en place pour assurer la fermeture commerciale dans les communes et quartiers conformément au calendrier envisagé.

Comme pour n'importe quelle zone du territoire, Orange travaillera avec les OI FttH et vérifiera le respect des critères pour la fermeture commerciale.

Pour cela, en matière de gouvernance, dans le futur cahier n° 3, Orange prévoit que le chef de projet OI cuivre local aura la charge de réaliser un tour de table vers chaque OI, pour connaître leurs prévisions de déploiement en ZTD. Une fois les prévisions connues, comme pour toutes les autres zones du territoire, le chef de projet OI cuivre mettra en œuvre les revues opérationnelles avec les OI FttH ayant annoncé des déploiements dans la zone, afin de suivre les déploiements et identifier les éventuels blocages.

Orange a néanmoins pris connaissance des réserves exprimées dans le cadre de la consultation publique sur la fermeture du réseau cuivre en ZTD.

Afin d'apporter des éléments concrets permettant d'enrichir la démarche sur ces zones, et compte tenu du volume de locaux situés en zone très dense (+ de 6 millions) et de l'importante concentration de zone très dense dans certaines parties du territoire, Orange estime nécessaire et efficace de mener, dès à présent, de premières expérimentations de fermeture technique en zone très dense. Ces expérimentations permettront de tester « grandeur nature » le mécanisme de concertation envisagé (notamment la gouvernance OI Cuivre – OI FttH dans un contexte où plusieurs OI FttH peuvent être présents), d'être confrontés aux difficultés spécifiques liées à la zone très dense et de trouver les solutions collectives pour résoudre ces difficultés.

Deux zones d'expérimentation avec des configurations différentes sont ainsi proposées pour une fermeture technique en novembre 2024 : un quartier de la ville de Rennes (Ille-et-Vilaine), et la ville de Vanves (Hauts-de-Seine).

10. Acter le renoncement à la levée des exceptions prévue en 2023 pour la fermeture commerciale à l'adresse.

Afin de tenir compte des commentaires exprimés pendant la consultation publique sur l'extension de la fermeture commerciale à l'adresse qui interviendra en juin 2023, ce jalon a été revu :

En juin 2023, la fermeture commerciale à l'adresse sera étendue aux offres Voix à destination des clients Grand Public.

Les exceptions suivantes seront maintenues :

- échec de production FttH,
- client final non résidentiel,
- rétablissement à la suite d'une résiliation à tort.

11. Préciser le processus de dialogue et d'échange de données avec l'OI prévu pour s'assurer de la complétude des déploiements, de l'identification et du traitement d'éventuels écarts avec les accès cuivre préexistants.

L'expérimentation n° 2 a permis de montrer l'importance d'une relation opérationnelle forte, dès l'annonce de la fermeture sur une commune, entre l'OI cuivre et l'OI FttH. Cette relation est pilotée dans le cadre de l'expérimentation n° 2 par un chef de projet OI cuivre. C'est lui qui a en charge l'animation de la relation avec l'OI FttH

C'est pourquoi l'OI cuivre mettra en place des revues opérationnelles locales avec l'OI de la zone concernée. Un chef de projet OI cuivre local sera nommé dans chaque territoire, et aura en charge le pilotage du plan de fermeture de réseau cuivre sur son territoire. Il sera la cheville ouvrière locale du plan.

Ces réunions permettront de :

- définir et valider un schéma de fonctionnement entre l'OI cuivre, l'OI FttH, le délégant et les collectivités locales (en fonction de la zone) ;
- partager l'avancement du déploiement FttH et des productions-migrations clients, l'état de disponibilités des offres et la présence des OC, et les risques projet ;
- synchroniser les planning Cuivre et Fibre ;
- suivre le parc d'accès Cuivre actif ;
- partager et construire les solutions en réponse aux cas complexes et points de blocage ;
- coordonner les actions de communication locale entre l'OI cuivre et l'OI FttH, en lien avec la structure de communication neutre.

Le chef de projet OI cuivre local aura en charge l'organisation de ces réunions.

12. Proposer un synoptique à destination des collectivités (commune) illustrant, vu du maire, les différentes étapes et les différents acteurs impliqués dans chacune d'elle.

Le Maire, acteur incontournable dans la réussite de la transformation numérique de sa commune

Vous êtes l'acteur incontournable de la transformation numérique sur le territoire de votre commune principalement par le déploiement du réseau de fibre optique et par la fermeture progressive du réseau cuivre.

Votre soutien est primordial dans la réussite de ce chantier de modernisation des réseaux télécoms, en facilitant l'accès de tous vos concitoyens au très haut débit.



Vous êtes un acteur clé afin que vos concitoyens soient toujours bien connectés grâce à :



vos rôle de facilitateur

Je fais en sorte que le déploiement de la fibre se termine au plus tôt dans ma commune



vos proximité avec vos concitoyens

J'informe et j'accompagne au mieux tous les résidents de ma communes dans ce chantier de modernisation des réseaux télécoms



vos connaissance du territoire

Je veille à ce que tous les résidents de ma commune bénéficie d'une connexion très haut débit.

Orange Restricted

Comment, en tant que maire, j'interviens à chaque étape de la fermeture du réseau cuivre ?

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Étapes de fermeture du cuivre | 1 | <p>Durant la phase de partage entre les acteurs concernés par l'arrêt du cuivre sur la commune</p> <p>Je suis informé de la proposition que le réseau cuivre fermera dans les 2 ans dans ma commune. Je signale à l'opérateur cuivre les potentielles difficultés majeures qui pourraient être rencontrées sur le territoire de ma commune.</p> |
| | 2 | <p>Dès l'annonce de la date prévue de l'arrêt du cuivre sur la commune</p> <p>➤ J'informe mes concitoyens de la modernisation du réseau télécom de notre commune J'explique que nous nous préparons à migrer vers un réseau télécom plus moderne. Mon équipe municipale peut répondre aux questions de mes concitoyens et les inviter à prendre contact avec leurs opérateurs respectifs. Pour cela, je m'appuie avec mon équipe municipale sur le kit de communication de la Fédération Française des Télécoms</p> |
| | 3 | <p>En préparation de la fermeture commerciale des offres proposées sur le réseau cuivre</p> <p>➤ J'accompagne mes concitoyens en communiquant régulièrement sur la modernisation du réseau télécom de notre commune Je peux solliciter l'opérateur cuivre et l'opérateur fibre pour m'aider à faire de la pédagogie autour de ce chantier lors de réunions organisées par la mairie (<i>point de contact mis à disposition par l'opérateur cuivre et l'opérateur fibre</i>) J'informe tous les publics de ma commune par les moyens de communication municipaux (organisation de réunions publiques, publication d'articles, podcast,...) Je m'assure que je réponds de manière équitable aux éventuelles sollicitations des opérateurs commerciaux pour faciliter la migration de mes habitants vers les offres de leur choix</p> <p>➤ Je facilite les déploiements fibre dans 100% des logements de ma commune * je peux, en tant que gestionnaire du domaine public routier, accorder rapidement des permissions de voirie à l'opérateur cuivre pour le retrait du cuivre ainsi qu' à l'opérateur fibre qui en fait la demande pour faciliter le déploiement de la fibre * je peux venir en soutien de l'opérateur fibre pour rappeler l'importance d'autoriser son déploiement dans un local / un immeuble, notamment en cas de refus d'un tiers de déployer la fibre (par exemple syndics) * Je peux aider l'opérateur fibre à identifier les adresses les plus difficiles à qualifier. Ceci pour le renseigner sur leur réalité et la nécessité, ou non, de les rendre raccordables à la fibre optique</p> <p>➤ Je me coordonne éventuellement avec d'autres acteurs institutionnels (intercommunalités, départements, préfecture, ...) car ce chantier de modernisation dépasse le cadre de ma commune</p> |
| | 4 | <p>Avant la fermeture technique du réseau cuivre</p> <p>➤ Je convaincs les derniers concitoyens de ma commune encore sur réseau cuivre à migrer rapidement sur un autre réseau Avant la fermeture définitive du réseau cuivre dans ma commune, et pour assurer une continuité de service, j'incite fortement mes concitoyens à réaliser rapidement les démarches nécessaires auprès de leur opérateur pour migrer sur un autre réseau. Passer la date de fermeture du réseau cuivre, leur accès cuivre sera coupé J'aide à lever les blocages résiduels pour que tous restent connectés, notamment les personnes les plus fragiles.</p> |

*** **

*** **